

## **NOTE D'ENJEUX**

### **Domaine de l'accidentologie**

### **Plan de Déplacements Urbains de Maubeuge**

La politique nationale de lutte contre l'insécurité routière a récemment été réajustée par des objectifs ambitieux. En effet, si jusqu'en 2011, l'objectif était de descendre en dessous de la barre des 3 000 tués sur les routes, lors du Conseil National de la Sécurité Routière (CNSR), le Ministre de l'intérieur en charge de la circulation et de la sécurité routière, a fixé comme objectifs à l'horizon 2020 de diviser l'accidentalité par deux et le passage sous la barre des 2 000 tués en France. Ces priorités sont aussi conformes au plan décennal de la commission européenne qui vise à diviser par deux le nombre de tués sur les routes européennes.

La loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) n°00-1208 du 13 décembre 2000 a renforcé l'outil PDU dans ses principes. Elle place comme objectif premier la sécurité de tous les déplacements par un partage équilibré de la voirie.

Elle instaure la mise en place d'un observatoire des accidents impliquant au moins un piéton ou un cycliste. Bien entendu, cet observatoire peut tout à fait traiter les autres catégories de mobilité, en fonction des spécificités de territoires (2 roues-motorisés, Véhicules légers, Transports en commun,...).

Son objectif est d'être un outil d'analyse et d'études visant à engager une politique d'évaluation des aménagements en particulier sous l'angle de la sécurité routière.

Il est primordial de connaître l'état des lieux et l'évolution dans le temps des accidents au niveau du territoire de l'Avesnois afin d'identifier les secteurs ou tronçons de voiries particulièrement accidentogènes. La localisation exacte des accidents est également essentiel pour permettre la réalisation de bilans circonstancié.

Des observatoires similaires sont actifs au niveau des communautés urbaines de Lille et Dunkerque.

L'observatoire des déplacements existant au sein de l'Agence et de Développement et d'Urbanisme de la Sambre pourrait être vecteur à ce titre pour permettre ainsi de jouer un rôle d'aide à la décision en vue de prioriser et orienter les aménagements à réaliser et ainsi de viser à diminuer le nombre et la gravité des accidents. Il pourra participer également à l'évaluation de l'efficacité des aménagements effectués.

Pour prétendre le développement de cet observatoire, il pourra être envisagé le renforcement des partenariats pour le recensement et le partage des données avec les différents acteurs de la sécurité routière (forces de l'ordre, services de l'Etat, gestionnaires de voirie).

Enfin, l'observatoire pourra être l'interlocuteur privilégié de l'Observatoire Départemental de Sécurité Routière (dont les coordonnées figurent supra) sur le secteur de l'Avesnois.